

**AVIS D'ATTRIBUTION DE LA CONVENTION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL
N°4279**

Port de la Bourdonnais

Par convention n°3011 en date du 21 août 2012, la société Terminaux de Seine « TDS » a été autorisée à développer sur une surface de 2812 m² au port de la Bourdonnais une plateforme de logistique fluviale conteneurisée. En 2021, ont été manutentionnés sur ce terminal près de 31000 EVP.

Une publicité sur la disponibilité de l'emplacement occupé par le terminal conteneurs, agrandi de l'emplacement adjacent, a été effectuée par annonce en date du 25 mars 2021 sur le site web Haropa Solutions.

La candidature du Titulaire a été retenue sur la base du dossier remis par celui-ci, seul candidat sur cet emplacement, dans le but de soutenir la croissance de la plateforme conteneurs et de hisser le Port de la Bourdonnais au rang de pôle majeur et emblématique de la distribution urbaine fluviale dans Paris.

Caractéristiques de la convention d'occupation domaniale :

- Terre-plein: 3992 m²
- Durée : 7 ans, 4 mois et 12 jours à compter du 20/08/2022
- Destination : Mise à disposition pour l'aménagement et l'exploitation d'un centre multimodal de caisses mobiles.

La redevance afférente à cette occupation est établie en application des livres 1 et 2 du Cahier des Charges fixant les conditions administratives, financières et techniques applicables aux occupations privatives du domaine public approuvé par délibération du Conseil d'Administration du Port autonome de Paris en date du 3 octobre 2012, et modifié par décision du Directoire du Grand Port Fluvio-Maritime de l'axe Seine en date du 3 décembre 2021.

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultée :

Agence Paris Seine – 2 Quai de Grenelle 75015 Paris – Téléphone : 01.53.95.54.00 –
Télécopie : 01.53.95.54.28 – adresse mail : aps@haropaport.com

Juridiction chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Paris – 7 rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04– Téléphone :
01.44.59.44.00 – Télécopie : 01.44.59.46.46

Date d'envoi de la publication : 15 mars 2023